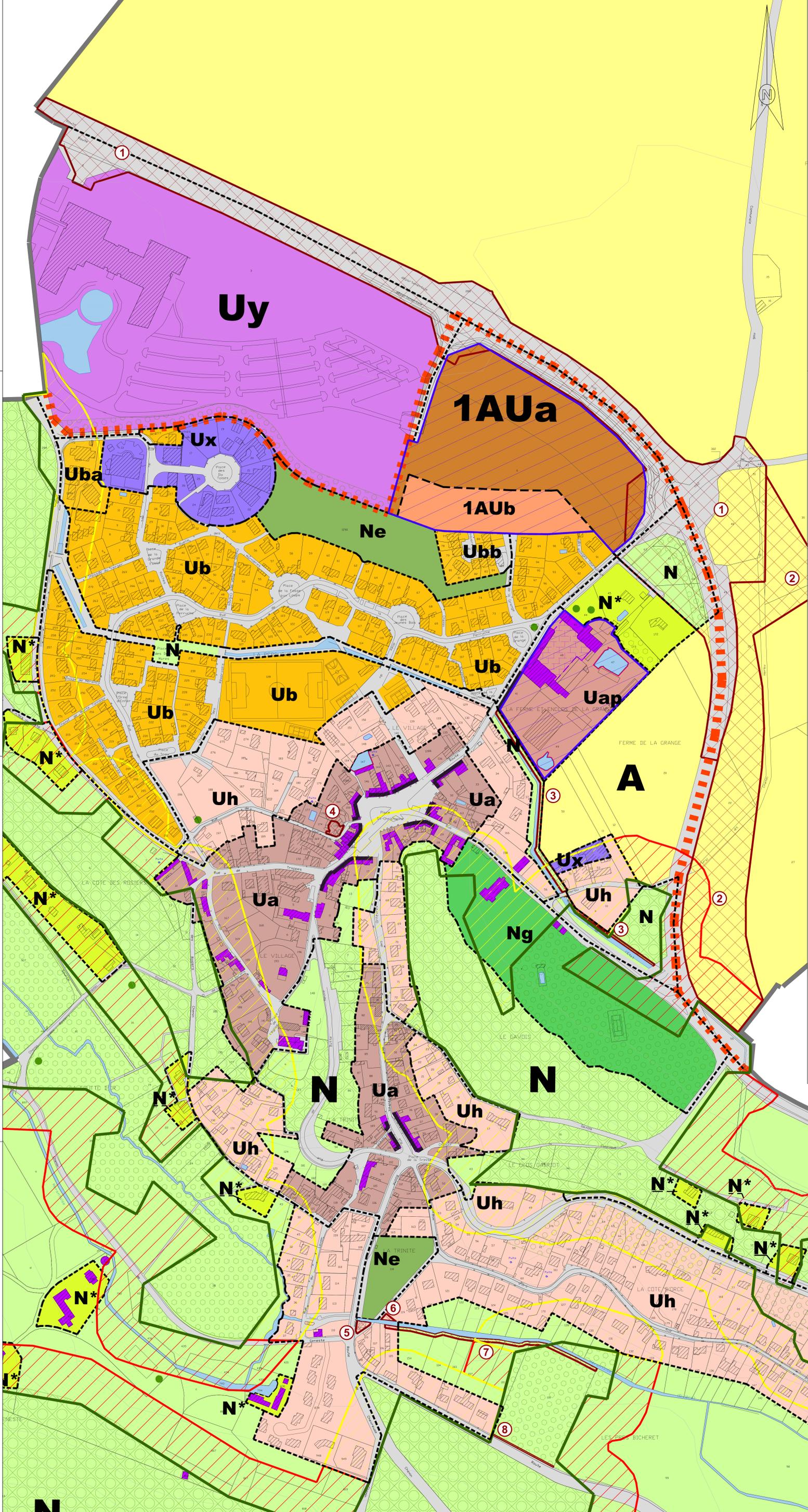


▶ Prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme le 14 avril 2008
 ▶ Arrêt du projet le 3 juillet 2013
 ▶ Dossier soumis à enquête publique du 8 novembre au 9 décembre 2013
 ▶ Plan Local d'Urbanisme approuvé le 19 mars 2014

ECHELLE :
1/1500

PHASE :
Approbation

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 19 septembre 2019 approuvant la modification du plan local d'urbanisme de la commune de Châteaufort Le Maire,



- Limite communale
- - - Limite de zone
- ▬▬▬ Limite OIN
- Ua Zone urbaine bâti historique
- Uap Zone urbaine bâti historique "ferme de la Grange"
- Ub Zone urbaine bâti récent - quartier de la Perruche
- Uba Zone urbaine bâti récent - route de Trappes
- Ubb Zone urbaine bâti récent - square du Clos de la Grange
- Uh Zone urbaine bâti récent - habitat diffus
- Ux Zone urbaine activités artisanales
- Uy Zone urbaine activités
- Uz Zone urbaine aérodrome
- 1AUa Zone à urbaniser à court terme
- 1AUB Zone à urbaniser à court terme
- A Zone agricole
- N Zone naturelle
- N* Zone naturelle : petit hameau et écart
- Nb Zone naturelle : secteur golf national
- Ne Zone naturelle : secteur équipement public
- Ng Zone naturelle : secteur du domaine du Gavois
- No Zone naturelle : secteur du domaine d'Ors
- ▨ Espaces boisés classés
- Limite massif forestier
- ▨ Marge de protection des lisières du massif forestier en dehors des sites urbains constitués (tracé indicatif)
- ▨ Marge de protection des lisières du massif forestier dans les sites urbains constitués (tracé indicatif)
- ▨ Eléments paysagers identifiés au titre de l'article L123-1.5.7° du code de l'urbanisme
- Arbres remarquables identifiés au titre de l'article L123-1.5.7° du code de l'urbanisme
- ◆ Mares identifiées au titre de l'article L123-1.5.7° du code de l'urbanisme
- ◆ Eléments bâtis remarquables identifiés au titre de l'article L123-1.5.7° du code de l'urbanisme
- └ Front bâti à conserver
- ① Emplacement réservé
- ▨ Secteur sujet à Orientation d'Aménagement et de Programmation (O.A.P.)